



Association Valaisanne de Football

# **Modalités des championnats valaisans juniors**

Saison 2023/2024 – Tour printemps 2024

---

Se fondant sur l'article 35 des Statuts de l'Association Valaisanne de Football, le Règlement de jeu (RJ) de l'ASF, le Règlement des juniors ASF, les prescriptions d'exécution pour les juniors A-G de l'ASF et de l'AVF et les modalités AVF du championnat suisse, et d'entente avec la Commission Juniors et Technique de l'AVF, la Commission de Jeu et de Fair-Play de l'AVF (ci-après CJFP) arrête les modalités suivantes :

## **1. Généralités**

### 1.1. Cartes blanches

Les critères pour l'obtention d'une carte blanche sont les suivants :

- Il faut que la demande se justifie par un retard physique et/ou mental et qu'elle ne soit pas faite avec comme seul objectif de compléter un effectif
- Ce retard doit être évalué et validé par un médecin
- La Commission de Jeu et la Commission Juniors et Technique de l'AVF se réservent le droit de convoquer le joueur
- L'autorisation n'est valable que pour une année et se termine dans tous le cas à la fin de la saison le 30 juin
- Le club peut inscrire par match maximum 2 joueurs avec une Carte Blanche sur la feuille de match officielle

Les documents à transmettre à l'AVF sont :

- Un certificat médical attestant du retard du joueur
- Une demande écrite cosignée par le club et les parents

### 1.2. Licences

Chaque junior qui participe à un championnat officiel doit être titulaire d'une licence. Ceci s'applique également aux juniors F et G. Seuls les clubs qui annoncent un nombre de juniors cohérent avec le nombre d'équipes inscrites en championnat percevront les attributions pour les équipes juniors.

### 1.3. Classes d'âge

Selon prescriptions ASF pour les juniors A-G. Pour le canton du Valais, les classes d'âge pour les juniores FF19 diffèrent des standards ASF.

- FF19 : 01.01.2005 – 31.12.2009
- FF15 : 01.01.2009 – 31.12.2012
- FF12 : 01.01.2012 – 31.12.2015

## 2. Championnats

### 2.1.

Les groupes des degrés les plus élevés du football de base des juniors (Promotion et 1<sup>er</sup> degré) se composent d'au moins 11 équipes mais idéalement de 12 équipes. L'accession à ces catégories se fait uniquement par promotion, hormis pour les juniors D et E.

### 2.2.

Aucun club ne peut avoir plus d'une équipe dans les catégories de jeu accessibles uniquement par promotion. (A 1<sup>er</sup> degré, B 1<sup>er</sup> degré, C Promotion et C 1<sup>er</sup> degré)

***Pour rappel dès la saison 2024/2025 cette mesure s'appliquera également aux groupements.***

### 2.3.

Les matchs des juniors peuvent être fixés :

- en semaine de 18h00 à 20h30
- le samedi de 10h00 à 20h30\*
- le dimanche de 10h00 à 17h00

\*Autorisation de débiter les matchs à 09h00 pour les catégories E et FF12

Pour fixer l'heure de début de la rencontre, le club recevant tient compte du temps de voyage de l'adversaire ainsi que de l'âge des juniors.

### 2.4.

Dans la catégorie féminine FF19 l'équipe classée au 1<sup>er</sup> rang au terme du tour de printemps sera proclamée championne.

### 2.5.

Le champion de la catégorie FF15 sera déterminé par un match de barrage entre le vainqueur du groupe valaisan et l'équipe valaisanne la mieux classée du groupe intercantonal géré par l'ACVF. Ce match aura lieu le week-end du 8-9 juin 2024 dans un lieu à déterminer. [L'article 45](#) du Règlement des Juniors ASF s'applique.

### 2.6.

Les équipes valaisannes du groupe intercantonal FF15 paient l'entier des frais d'arbitrage de leurs matchs à domicile, soit CHF 40.- par match. Ces frais seront remboursés par l'AVF selon la procédure habituelle.

### **3. Promotions et relégations**

#### 3.1.

Les catégories féminines FF19 et FF12 comportent trop peu d'équipes et ne sont donc pas concernées par la promotion et la relégation.

#### 3.2.

La catégorie FF15 se joue sur un degré en automne et se divise en deux degrés au printemps. Les équipes classées aux rangs 1 à 6 à la fin du 1<sup>er</sup> tour intègrent le groupe 1<sup>er</sup> degré et les autres composent le 2<sup>e</sup> degré. Toute nouvelle équipe inscrite au printemps sera intégrée dans le groupe 2<sup>e</sup> degré.

#### 3.3.

##### Juniors A

L'équipe qui termine au premier rang des Juniors A 1<sup>er</sup> degré est championne de Printemps et promue en BRACK.CH Youth League A.

Les différents scénarios de relégation figurent dans le tableau récapitulatif annexe 1.

#### 3.4.

##### Juniors B

L'équipe qui termine au premier rang des Juniors B 1<sup>er</sup> degré est championne de Printemps et promue en BRACK.CH Youth League B.

Les différents scénarios de relégation figurent dans le tableau récapitulatif annexe 1.

#### 3.5.

##### Juniors C

L'équipe qui termine au premier rang des Juniors C Promotion est championne de Printemps et promue en BRACK.CH Youth League C. L'équipe qui termine au premier rang des Juniors C 1<sup>er</sup> degré est promue C Promotion.

Les différents scénarios de relégation figurent dans le tableau récapitulatif annexe 1.

#### **4. Dispositions finales**

4.1.

Conformément à l'art. 187 ch. 2 du RJ de l'ASF, il n'y a pas de recours possible contre les modalités et toutes les décisions touchant l'administration et le déroulement des championnats.

4.2.

Le Comité central de l'AVF est habilité à trancher souverainement tout cas non prévu dans les présentes modalités. Pour ce faire, il se fondera, dans la mesure du possible, sur la pratique des autorités de l'ASF et de la Ligue Amateur.

4.3.

En cas de divergence de texte, le texte français fait foi et est déterminant.

Les présentes modalités ont été adoptées par le Comité central de l'AVF en séance du 05.03.2024 et entrent immédiatement en vigueur. Elles abrogent et remplacent le règlement de compétition de 2001 et toutes autres dispositions prises par le Comité Central à ce sujet.

Sion, mars 2024

#### **AVF - Commission de Jeu et de Fair Play**

**Léonard Duc**



**Président**

**Philippe Moser**



**Membre**

**André Walker**



**Membre**

Annexe 1

Promotions et relégations juniors A-B-C

Relégués de BYL	0	1	2	3	Absteiger BYL
<b>Juniors A / Junioren A</b>					
<b>Juniors A</b>	12	12	12	12	<b>Junioren A</b>
A 1 <sup>er</sup> -> BYL A	-1	-1			A 1. -> BYL A
	11	11			
BYL A -> A 1 <sup>er</sup>	0	1			BYL A -> A 1.
	11	12			
A 1 <sup>er</sup> -> A 2 <sup>o</sup>	-1	-2			A 1. -> A 2.
	10	10			
A 2 <sup>o</sup> -> A 1 <sup>er</sup>	2	2			A 2. -> A 1.
A 1 <sup>er</sup>	12	12			A 1.
<b>Juniors B / Junioren B</b>					
<b>Juniors B</b>	12	12	12	12	<b>Junioren B</b>
B 1 <sup>er</sup> -> BYL B	-1	-1	-1	-1	B 1. -> BYL B
	11	11	11	11	
BYL B -> B 1 <sup>er</sup>	0	1	2	3	BYL B -> B 1.
	11	12	13	14	
B 1 <sup>er</sup> -> B 2 <sup>o</sup>	-2	-3	-4	-5	B 1. -> B 2.
	9	9	9	9	
B 2 <sup>o</sup> -> B 1 <sup>er</sup>	3	3	3	3	B 2. -> B 1.
B 1 <sup>er</sup>	12	12	12	12	B 1.
<b>Juniors C / Junioren C</b>					
<b>Juniors C Promotion</b>	12	12	12	12	<b>Junioren C Promotion</b>
C Prom -> BYL C	-1	-1			C Prom -> BYL C
	11	11			
BYL C -> C Prom	0	1			BYL C -> C Prom
	11	12			
C Prom -> C 1 <sup>er</sup>	0	-1			C Prom -> C 1.
	11	11			
C 1 <sup>er</sup> -> C Prom	1	1			C 1. -> C Prom
C Prom	12	12			C Prom
<b>Juniors C 1<sup>er</sup> degré</b>					
<b>Juniors C 1<sup>er</sup> degré</b>	12	12	12	12	<b>Junioren C 1. Grad</b>
C 1 <sup>er</sup> -> C Prom	-1	-1			C 1. -> C Prom
	11	11			
C Prom -> C 1 <sup>er</sup>	0	1			C Prom -> C 1.
	11	12			
C 1 <sup>er</sup> -> C 2 <sup>o</sup>	-3	-4			C 1. -> C 2.
	8	8			
C 2 <sup>o</sup> -> C 1 <sup>er</sup>	4	4			C 2. -> C 1.
C 1 <sup>er</sup>	12	12			C 1.